BULLETIN MUNICIPAL

Décembre
2024

Joyeuses fêtes









ACTUALITÉS COMMUNALES

Mairie
de
La Chapelle-Baloue

Commune de La Chapelle-Baloue

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.
IMPRIMÉ EN DÉCEMBRE 2024 PAR LA COMMUNE

Ce bulletin municipal est édité par la commune de La Chapelle-Baloue.

RÉDACTION :
Jérôme Pasdelou

RELECTURE :
Béatrice Gomes
Jean-Marie Bonnefont
Michèle Picoty

AVEC LA PARTICIPATION DE :
Florian Bolgar, Aurélie Briant
& les associations

CRÉDITS PHOTOS : les habitants

PUBLICATION :
décembre 2024

05 55 63 53 85

secretariat@lachapellebaloue.fr ou
communelachapellebaloue@wanadoo.fr

OUVERTURE SECRÉTARIAT :

En l'absence de secrétaire de mairie, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous. Pour toute demande de rendez-vous, merci de contacter Mme la Maire au 06.75.52.37.38.

Mairie de La Chapelle-Baloue
9 route de Crozant
23160 La Chapelle-Baloue

Sommaire

Page 4	Vie municipale
Page 10	Vie associative
Page 12	Lettre de nos sénateurs
Page 13	Budget de la commune
Page 18	Autour de l'eau
Page 26	Divers

VIE MUNICIPALE







Cette année, le marché de Noël se tiendra en salle des fêtes et dans la cour de la mairie.

A vos agendas : **VENDREDI 20 DÉCEMBRE de 9h à 13h.**



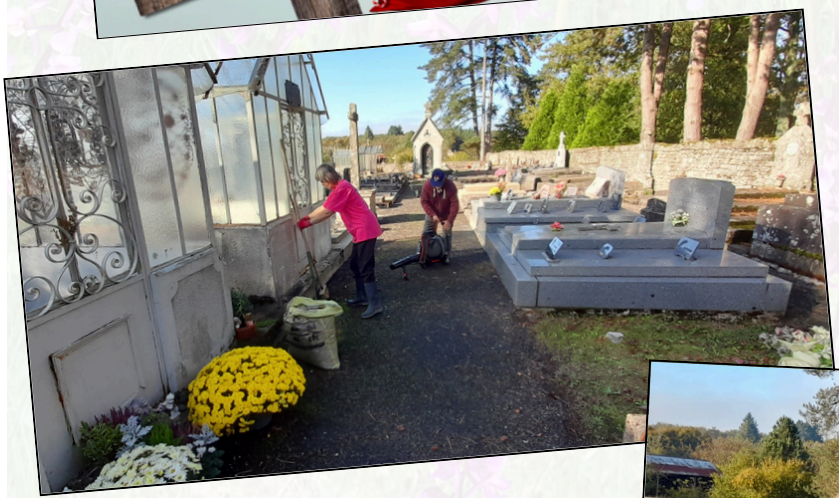


Sapin dans la cour de la mairie

Un GRAND MERCI à Didier Pinardon pour son sapin, qui agrémente désormais la cour de la mairie jusqu'à fin janvier !

MERCI aussi à toutes les bonnes volontés qui ont aidé à nettoyer le cimetière pour la fête de la Toussaint, ainsi que la place de l'église pour le 11 novembre !

JOYEUSES FÊTES





AGENTS COMMUNAUX

Départ de Dominique, Arrivée de Pierre !

En mars dernier, le contrat à mi-temps du précédent cantonnier **Dominique Bruneau** s'est achevé après deux années de service au sein de la commune.

Il a fallu pourvoir à la vacation de son poste pour seconder Grégory Winling (en contrat de 16h/semaine). Cela a été fait avec le recrutement de **Pierre-Antoine Desvergne,** dans une démarche d'accompagnement à la réinsertion dans le monde du travail.

En effet, son contrat aidé de 20h/semaine bénéficie d'une subvention de 50 %. Nous lui souhaitons la **bienvenue** dans la commune pour assister Grégory dans les multiples tâches communales qui leur incombent.

Licenciement de la secrétaire de mairie

Depuis plusieurs années, notre commune rencontre des difficultés pour recruter une secrétaire de mairie expérimentée. Ce métier, particulièrement exigeant dans les communes rurales, requiert une grande polyvalence et des compétences variées, allant de la comptabilité à la gestion administrative, en passant par des connaissances juridiques et fiscales.

Faute de candidatures de professionnelles formées, nous avons tenté de pallier ce manque en recrutant du personnel non qualifié. Cependant, l'expérience nous a démontré que ce poste nécessite une solide expertise et une formation adaptée pour répondre efficacement aux besoins de la commune et de ses administrés.

Nous recherchons actuellement une secrétaire de mairie formée et expérimentée, pour un contrat de 20 heures par semaine. Nous espérons vivement trouver une personne compétente et motivée, capable d'accompagner notre collectivité dans la gestion de ses missions quotidiennes.

Les candidatures peuvent être adressées directement en mairie. Nous comptons sur votre aide pour relayer cette information autour de vous. En attendant, Mme la Maire assure toutes les tâches administratives et comptables de la mairie.

UN MARCHÉ ESTIVAL MARQUÉ PAR UNE PLUIE DILUVIENNE !

Une fois n'est pas coutume, le marché nocturne du 17 août dernier a été frappé par une forte pluie qui nous a contraints à écourter le marché : 15 mm de précipitations en 1h30, alors qu'il n'avait pas plu sur la commune depuis 17 jours. La troisième édition du marché nocturne restera donc avec un goût d'inachevé.

Les monticules de tout-venant nécessaires aux travaux d'enfouissement avaient progressivement été évacués pour nous rendre la place Poitrenaud libre de cailloux et de poussière, balayée la veille en grande pompe par élus, agents techniques et riverains. Une toilette sèche avait spécialement été confectionnée par un élu suite à des demandes de l'année passée. 13 commerçants avaient ouvert leurs étals sur la place, Didier et ses amis avaient tout juste commencé à pousser la chansonnette que la pluie en a subitement décidé autrement.

Ce n'est que partie remise pour l'été prochain, quatrième édition du marché nocturne que nous espérons au sec cette fois-ci. Voici quelques photos, avant le déluge.







Augmentation de la Taxe Foncière sur le bâti

Le conseil municipal de La Chapelle-Baloue a voté en avril 2024 l'augmentation de la Taxe Foncière sur le bâti dans le cadre du vote du budget.

En effet, de 2020 à 2023 inclus, les taux d'imposition locale sont restés inchangés sur la commune.
Lors de ce conseil d'avril 2024, les discussions sur les besoins de financement de la commune ont été menés et il en est ressorti une liste de projets en cours :

- études d'interconnexion,
- voirie et sécurité routière,
- fossés à proximité du captage,
- remplacement du chauffage de l'épicerie,
- toiture boulangerie/épicerie,
- modernisation de la salle des fêtes

et des besoins en main d'œuvre pour tenter de finir les projets de 2022 et 2023 :

- aménagement de la pêcherie à la Jaussée,
- accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie qui suivra les travaux d'enfouissement (mise en demeure de 2020),
- chloration automatique sur le réservoir de Coculet.

Les membres du conseil ont par ailleurs acté les baisses de dotations successives de l'Etat.

Après débats et échanges entre élus, il a été décidé à l'unanimité de :
– procéder pour la 1ere fois à une hausse du taux de base de la Taxe Foncière sur le bâti, notamment afin de s'aligner sur une commune voisine : de **30,83 % à 34 %** (+ 3,17 points)
– laisser le taux de base de la Taxe Foncière sur le non-bâti inchangé à **78,30 %**.
– procéder à une hausse du taux de base de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants : de **8,30 % à 14 %** (+ 5,70 points), afin de sensibiliser les propriétaires au problème des habitats délabrés ou abandonnés.

Par la suite, lors du conseil de mai 2024, Madame la Maire a signalé aux conseillers que la délibération précédente avait été retoquée par la préfecture pour cause de non-respect de la règle de liens entre les taux de fiscalité directe locale (TF et THLV). L'agente administrative a fourni 3 simulations règlementaires transmises par le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Des 3 simulations, la moins contraignante a été adoptée par le conseil, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : **37,15 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **78.30 %** (inchangé)
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : **9,56 %**

Une réunion publique visant entre autre à détailler ce sujet aura lieu samedi 18 janvier 2025 à partir de 15h30 à la salle des fêtes.

Les comptes-rendus de conseils municipaux, devis, bulletins et autres pièces administratives publiques restent comme toujours à votre disposition en mairie pour consultation et sur rendez-vous.

MARIAGE DE MM. LACROIX ET PINARDON

Le 22 juin 2024, la commune a eu l'honneur de célébrer son premier mariage depuis 2020, celui d'Alain et Didier.

Un moment festif que nous avons partagé à la mairie en salle des fêtes, puis à l'église Notre-Dame de Lorette avec le père Philippe Padilla, puis dans la cour du château de la famille Blanche.

Nous remercions vivement les élus, administrés et organisateurs qui se sont totalement investis pour faire de cet événement un moment inoubliable, qui restera gravé dans nos mémoires.

La mairie souhaite une longue vie aux jeunes mariés !





DÉMISSION D'ADJOINT

Dans une lettre du 17 mars 2024 adressée à Mme la Maire, M. PASDELOU a fait savoir au conseil municipal qu'il démissionnait de sa fonction d'adjoint, démission acceptée par la Préfecture le 8 avril 2024. En effet, il a mis en avant des incompatibilités de méthodes de gestion avec Mme la Maire.

Redevenant un conseiller municipal comme les autres, il continuera d'œuvrer bénévolement en tant qu'élu, dans l'intérêt supérieur de la commune : eau potable, assistance technique aux agents, entretien de la végétation, marchés communaux, coordination avec les entreprises et bureaux d'étude, comités syndicaux EVOLIS, SDEC, SIASEBRE, PACREC & Assises de l'eau, transfert de compétences...

ENFOUISSEMENT & ÉCLAIRAGE PUBLIC

Coût et financement du projet d'enfouissement et éclairage public

L'enfouissement des réseaux (électrique et fibre optique) dans le bourg s'inscrit dans le projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le SDEC a pris en charge la totalité des **540 000 €** de travaux d'enfouissement commencés depuis avril dernier. Nous les remercions à nouveau chaleureusement pour la réalisation de ce projet d'envergure pour notre commune.

Ces travaux d'enfouissement occasionnent le retrait des poteaux existants et le réaménagement de l'ensemble de l'éclairage public du Bourg. Ce projet d'éclairage public est subventionné à hauteur de **30 % HT par le SDEC** et de **35 % HT par le Fonds vert**, tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT	
Coût HT des travaux d'appareillage	46 683,06 €
Coût total HT	46 683,06 €
TVA	9 336,61 €
Coût total TTC	56 019,67 €
Subvention SDEC (30 % du coût HT des travaux d'appareillage)	14 004,91 €
Subvention DETR ou fonds vert (35 % du coût HT)	16 339,07 €
Part communale (35 % du coût HT)	16 339,07 €

La part communale sera donc de 35 % HT, soit **16 339,07 € HT**.

Pour rappel, la participation de la commune pour le réseau opérateur Orange s'élèvera à **2 901,60 € TTC**.





Pose des nouveaux candélabres et suite du chantier (planning prévisionnel)

2024 a été l'année d'un gros chantier dans le bourg : **la mutualisation de travaux de voirie, d'enfouissement du réseau électrique, de modernisation de l'éclairage public et d'acheminement de l'eau potable**.

Autant dire que la fin des travaux commencés en avril n'est pas pour demain.
En effet, suite aux travaux d'enfouissement du nouveau réseau électrique et des fourreaux du réseau de fibre optique, le gros oeuvre du travail de terrassement sur la chaussée est terminé.
Le déroulé du chantier ne s'est pas toujours passé comme nous l'avions escompté. Parfois, les intempéries ont causé des retards chez le prestataire des travaux.

Cela dit, les nouveaux candélabres ont tous été posés fin novembre. 1 luminaire photovoltaïque réglable sera positionné à l'abribus de la Deunière suite à une demande d'administrés.

Le mois de décembre représente la phase de déblaiement du monticule de terre et de gravats avoisinant la mairie et la remise en état de la parcelle utilisée à cet effet.

Le début d'année 2025 sera consacré à la reprise des branchements de particuliers (réseau aérien vers réseau enterré définitif), foyer par foyer.

Ensuite viendra la dépose des poteaux actuels au printemps.

Les derniers ajustements de voirie, notamment la pose du bitume dans les trous restant à reboucher, se feront en fin de chantier, une fois vos branchements particuliers réalisés et les poteaux électriques obsolètes déposés.



RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

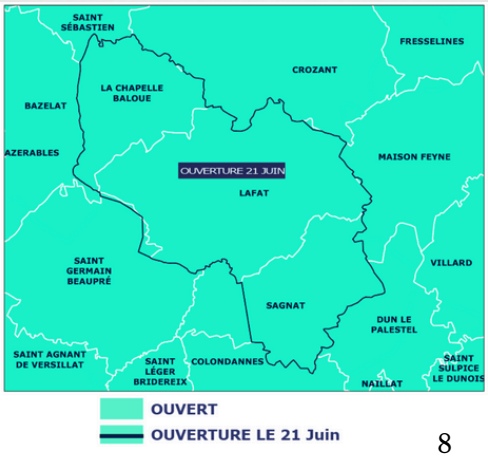
Les raccordements opérateurs ont été réalisés à la Deunière. Il est donc déjà possible de vous raccorder à la fibre sur ce secteur. Pour le bourg, les travaux sont toujours en cours. Une fois l'éclairage public et l'électricité basculés sur le réseau enfoui réceptionné par la commune, Orange devra alors émettre un bon de commande auprès de Dorsal afin de déployer la fibre optique pour les raccordements futurs.

Il faudra donc patienter encore quelques mois pour les raccordements du bourg, de la Jaussée et des autres villages (courant 2025).

Pour toute demande concernant votre éligibilité, merci de vous rendre sur le site **www.nathd.fr**

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays Dunois, une nouvelle plaque a ouvert à la commercialisation le 21 juin 2024. Elle comprend 530 lignes, autant de nouveaux foyers ou entreprises raccordables à la fibre réparties sur les communes de :

- **Lafat** : 338 lignes
- **Sagnat** : 133 lignes
- **La Chapelle-Baloue** : 59 lignes



NATHD La Fibre en Nouvelle-Aquitaine
dorsal le service public du numérique en Limousin
0 806 806 006 Service gratuit + prix appel
www.nathd.fr
Exploite et commercialise le réseau DORSAL
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Pose de 2 plaques de rue dans le bourg





Météo communale

Bien qu'encore inachevée, cette année aura été une année record en termes de pluviométrie avec **+ de 1350 mm** de pluie tombée sur la commune.

Comparé aux **612 mm** tombés durant toute l'année 2022, les précipitations font le grand écart en passant d'un record de sécheresse à un record de précipitations !

La station météo de la Jaussée a par ailleurs enregistré des rafales de vents allant jusqu'à **92 km/h** le 21 novembre 2024, ce qui, en lien avec les fortes pluies, explique les chutes d'arbres de novembre et de décembre.

A noter qu'une 2e station météo a été posée par M. Bonnefont, cette fois-ci à la Vaudelière et toujours sur des fonds privés.

Retrouvez toutes les informations météo de la commune sur :
La Jaussée : https://www.ecowitt.net/home/index?id=36476
La Vaudelière : https://www.ecowitt.net/home/index?id=163465

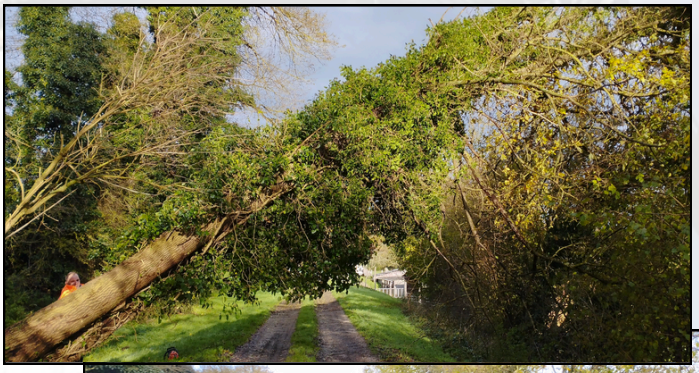
ENTRETIEN COMMUNAL

Cantonniers et élus ont été mis à contribution lors des épisodes venteux de fin novembre. Pas de casse majeure, mais quelques chutes d'arbres pendant plusieurs jours ont nécessité d'intervenir en urgence sur les voies et derrière la mairie pour déblayer et débiter des arbres en travers de la route. Les nombreux épisodes pluvieux ont par ailleurs retardé l'entretien de la végétation par les cantonniers.





Bien de section de la mairie





Ancienne voie ferrée (ferro verte)



La Vaudelière

VIE ASSOCIATIVE

LESGENSQUISÈMENT



Karine Maillochon, Carole Ganavat et Aurélie Briant ont créé l'association **"Lesgensquisèment"** dans le but de dynamiser le village et créer du lien social intergénérationnel, à travers plusieurs activités qu'elles souhaitent mettre en place le dernier dimanche de chaque mois.

Le premier événement du **1er décembre 2024, la bourse aux jouets**, a été une réussite. Les organisatrices remercient toutes les personnes qui sont venues donner, contribuer pour leur association qui va germer et grandir petit à petit.

Les **mercredis 4 et 11 décembre** ont eu lieu deux événements avec les enfants de la commune pour décorer le sapin donné par les Serres de la Chapelle et installé sur la place de l'église.

Le prochain événement sera le **dimanche 26 Janvier**, avec un goûter à la salle des fêtes, pour **la galette des rois**.
Karine jouera de l'accordéon et entretiendra une ambiance chaleureuse et festive au coeur de l'hiver. Venez nombreux !



Nous remercions les enfants de la commune et l'association Lesgensquisèment pour leur décoration du sapin de Noël, place de l'église !

BOURSE AUX JOUETS





VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Nous voici partis bientôt pour une nouvelle année que nous vous souhaitons bonne et heureuse pour tout le monde.

Durant l'année 2024, nous avons continué toutes nos activités en voulant toujours animer ce petit village malgré le manque de bénévoles.

La mairie remercie les bénévoles et la direction du comité des fêtes pour leur enthousiasme à organiser des événements, malgré les importants travaux qui ont rendu les choses plus difficiles cette année.





ACCA

Faute de délai suffisant, l'association n'a pas pu transmettre de texte.

LE COLIBRI DE COMPOSTELLE

Pas de communication cette année.

MIMAJIT

L'association Mimajit remercie la mairie pour leur partenariat et la coorganisation de la troisième édition du JARDITROC du 31 mars dernier, ainsi que la cinquantaine de jardiniers-troqueurs qui sont passés échanger infos, conseils, graines, plants et éclats de rires.



Par ailleurs, les arbres fruitiers greffés dans la commune continuent de grandir, chacun à leur rythme.

Nous avons procédé à deux entretiens annuels. 3 greffes n'ont pas pris, certains arbres ont nécessité un entretien plus méticuleux que d'autres (désinsectisation au savon noir), un autre enfin a été partiellement rongé par un animal malgré la protection en plastique qui l'entourait.



Poirier rongé par un animal



Ce sont aujourd'hui encore une trentaine d'arbres greffés qui poussent sur le domaine public (8 ont été donnés aux participants en guise de remerciement) et près de 30 autres arbres non greffés qui continuent leur croissance. Certains ont déjà donné quelques fruits !

MIMAJIT vous souhaite une année 2025 enracinée, fructueuse et pleine de vie !

Cerisier "coeur de pigeon"
après désinsectisation au savon noir

Communication de nos sénateurs (23 octobre 2024)

JEAN-JACQUES LOZACH

ÉRIC JEANSANNETAS

SÉNATEURS DE LA CREUSE

Objet : Budget 2025 – Un projet délétère pour les collectivités territoriales

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Les années précédentes, nous avions fait le choix de communiquer auprès de vous à l'issue du marathon budgétaire pour évoquer la situation des collectivités territoriales. Cette année, il nous semble indispensable de le faire en amont, alors que le projet de loi de finances pour 2025 vient d'être présenté.

En effet, incontestablement, il s'agit d'un projet délétère pour nos collectivités et nos territoires, à un point jamais connu depuis l'engagement de la décentralisation. Jamais l'État central n'avait autant nié le rôle fondamental de nos collectivités. Cette situation de crise, pointée du doigt par l'ensemble des associations représentatives des élus, doit être explicitée clairement.

Le groupe socialiste, écologiste et républicain estime que ce sont environ 10 milliards d'euros en moins qui n'iront pas vers nos collectivités territoriales en comptant les coupes directes et indirectes, les désengagements de l'Etat et les effets non compensés de l'inflation.

On est en réalité très loin des 5 milliards annoncés par le gouvernement.

Nous assistons à :

- Un prélèvement de 2 % des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités dont les ressources de fonctionnement sont supérieures à 40 millions (3 milliards)
- La suppression de la dynamique de compensation via la TVA (1,2 milliard).

- La contraction des transferts au titre du FCTVA (800 millions)
- L'augmentation de la contribution des employeurs à la CNRACL (1,2 milliard)
- La baisse de l'enveloppe du Fonds vert (1,5 milliard)
- La fin de l'automaticité du chèque énergie qui impactera notamment les CCAS et CIAS (0,3 milliard).

A ces 8 premiers milliards estimés s'ajoutent les effets de l'inflation, prévue à 1,8% en 2025, qui appliquée aux transferts financiers de l'État (105 Mds) donne 1,9 milliard en plus (dont 500 millions au titre du seul gel de la DGF). Enfin, les désengagements de l'État dans son propre budget auront indubitablement des conséquences pour les collectivités qui seront appelées parfois à se substituer ou à compenser des engagements financiers en recul.

En définitive, alors que les collectivités ne représentent que 9% de l'endettement public, et uniquement sur leur section d'investissement, l'effort qui leur est demandé dépassera selon toute vraisemblance les 15% du total porté par la puissance publique et concernera autant leur investissement que leur fonctionnement.

Cette situation, sans précédent depuis 1981 nous oblige à la plus grande clarté à votre égard. La remise en cause des prélèvements obligatoires et des transferts financiers a conduit le pays dans une crise de financement qui était largement prévisible. Suppression de la taxe d'habitation, de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, compensation des charges transférées en baisse…nombreuses sont les décisions que nous avons dénoncées.

Désormais, si chacun doit fournir des efforts dans cette période, les modalités de répartition de cet effort proposées par le gouvernement ne sont pas acceptables. Alors que depuis 2017, ce sont en moyenne 60 milliards de cadeaux fiscaux qui bénéficie chaque année aux plus aisés et aux très grandes entreprises, nous considèrons que ce ne sont pas aux services publics, aux collectivités territoriales et aux plus modestes de payer l'addition.

C'est pourquoi, nous estimons qu'il est plus que jamais nécessaire de mettre en lumière l'importance de nos collectivités territoriales et des services publics qu'elles portent sur nos territoires. Sur le plan parlementaire, nous nous battrons pour desserrer autant que possible cet étau financier insoutenable.

C'est la ligne que nous défendrons, à vos côtés, durant les débats à venir.

Bien sincèrement à vous,

Jean-Jacques LOZACH

Éric JEANSANNETAS

BUDGET 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2023	Proposé 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	52827	58604
012 - CHARGES DE PERSONNEL	54593	49410
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	3872	3730
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	33047	64196
66 - CHARGES FINANCIERES	906	1045
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	500
68+6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12021	11533
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	55466	45658
TOTAL	**213232**	**234676**

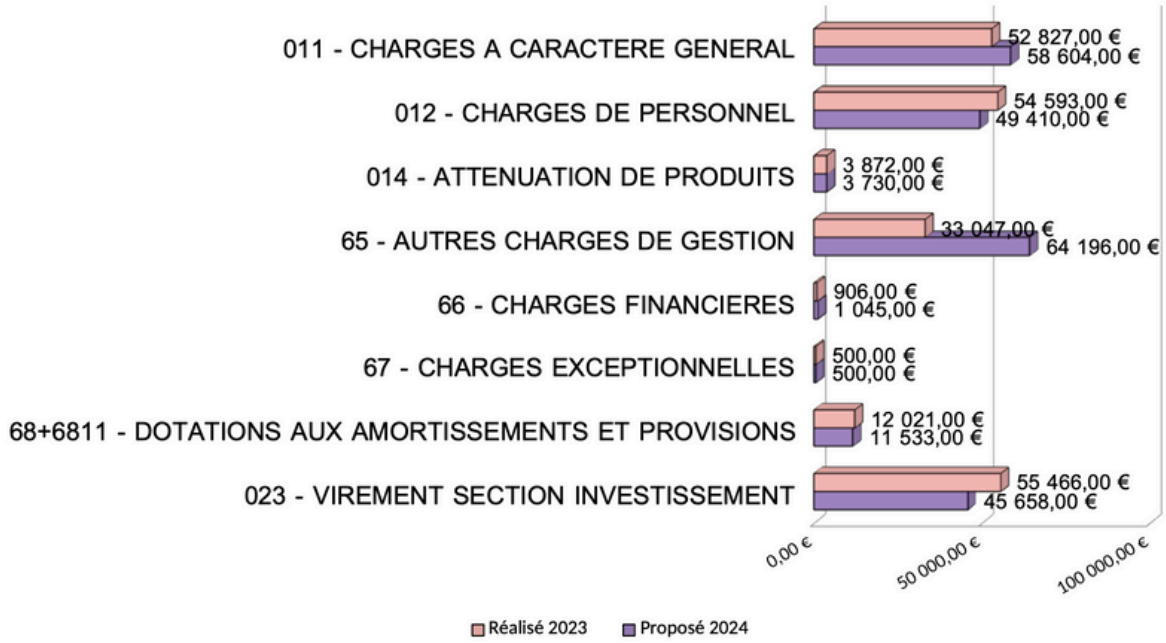
RECETTES	Réalisé 2023	Proposé 2024
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0	72221
013 - ATENUATION DE CHARGES	6379	5048
70 - PRODUITS DES SERVICES	30692	32300
73 - IMPOTS ET TAXES	57765	57057
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	63268	58185
75 - PRODUITS DE GESTION	5566	6634
76 - PRODUITS DES ANNULATIONS	1	500
773+777+78 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	11904	2731
TOTAL	**175575**	**234676**

BUDGET D'INVESTISSEMENT

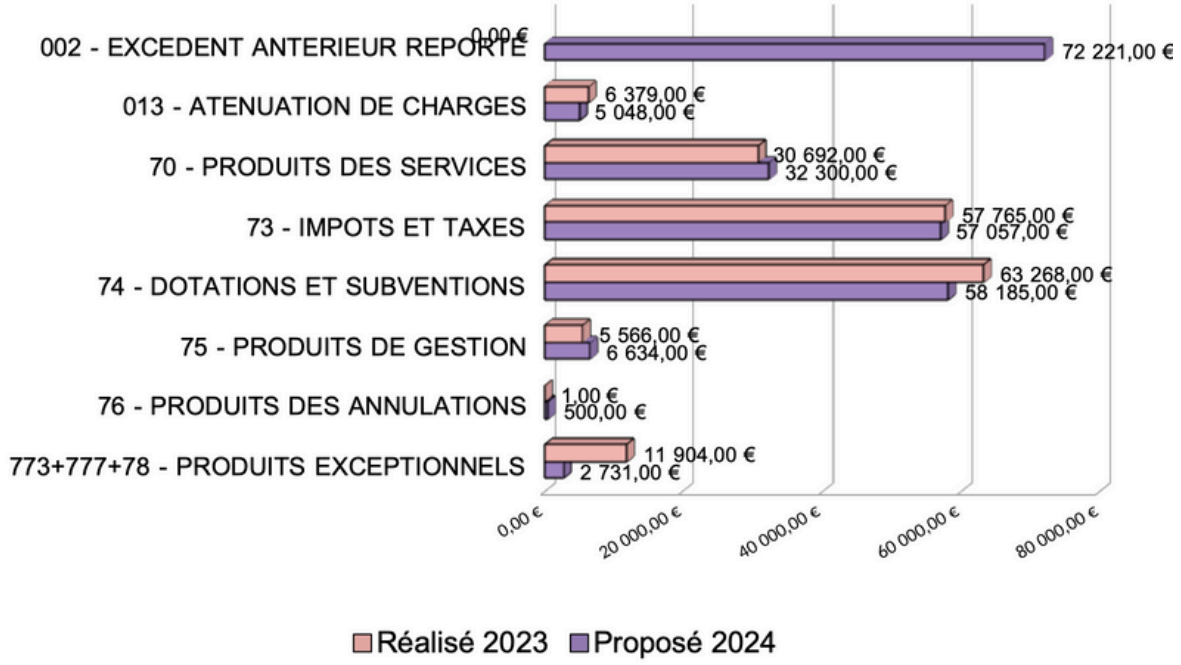
DEPENSES	Réalisé 2023	Proposé 2024
001 - DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0	13373
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10321	6294
20 - IMMOBILISAITIONS INCORPORELLES - ENFOUISSEMENT	7820	20402
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES - INTERCONNEXION	16171	299868
040 - REPRISES DE SUBVENTIONS	1215	1215
TOTAL	**35527**	**341152**

RECETTES	Réalisé 2023	Proposé 2024
021 - VIREMENT DEPUIS FONCTIONNEMENT	55466	45658
040 - AMORTISSEMENT	11275	11275
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	3416	3417
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - INTERCONNEXION	5886	184270
16 - EMPRUNTS ET DETTES - INTERCONNEXION	0	96532
TOTAL	**76043**	**341152**

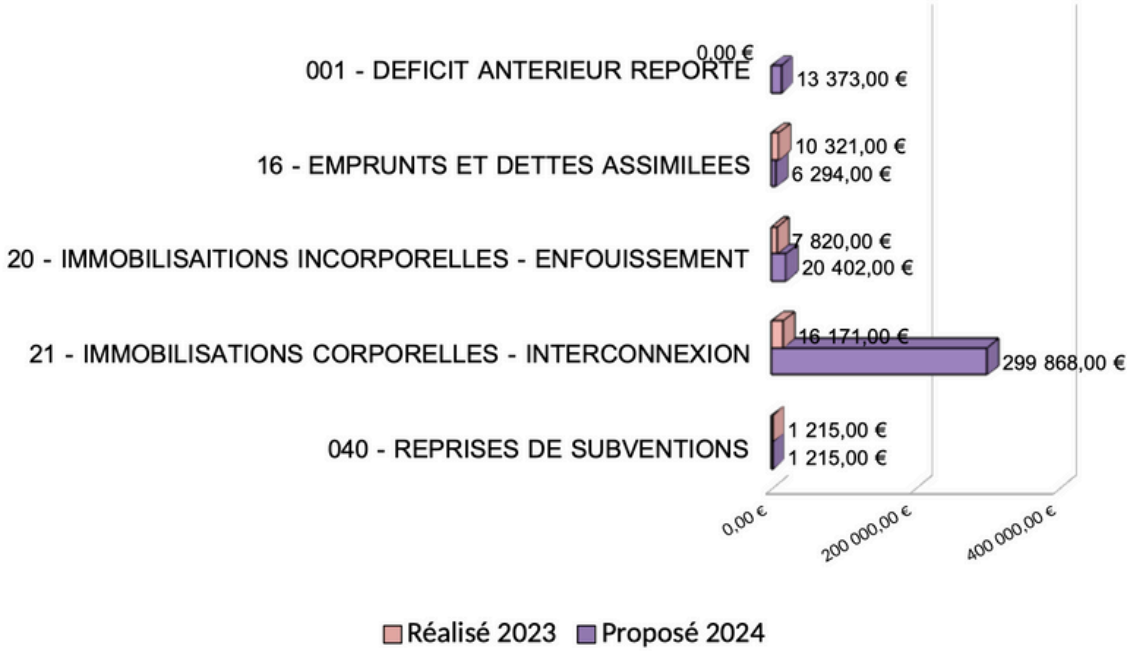
Dépenses de fonctionnement



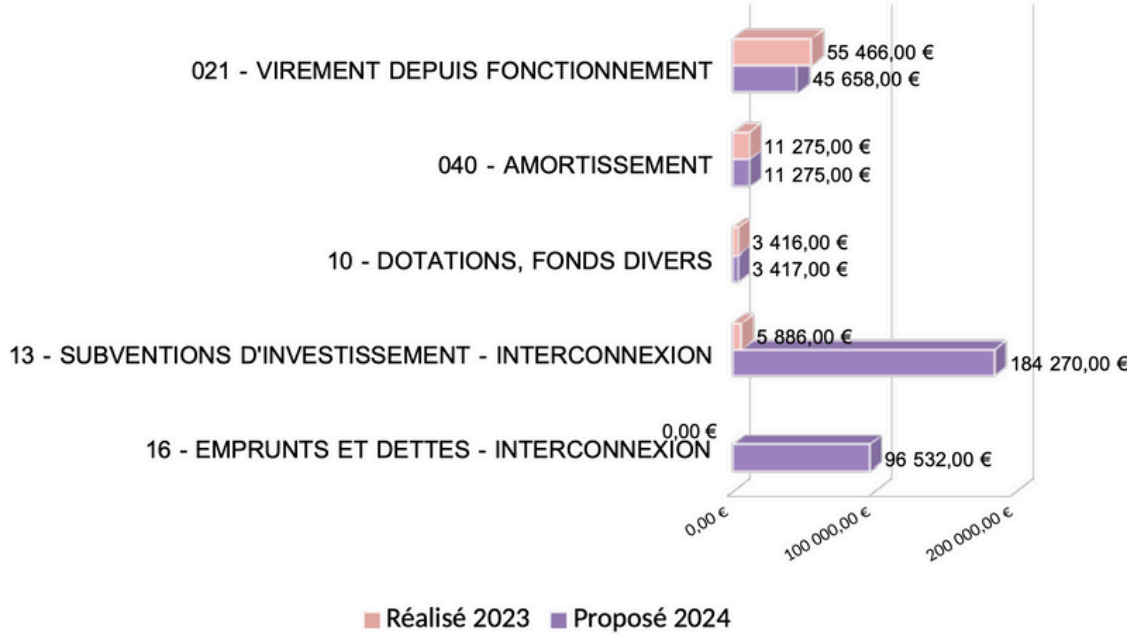
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

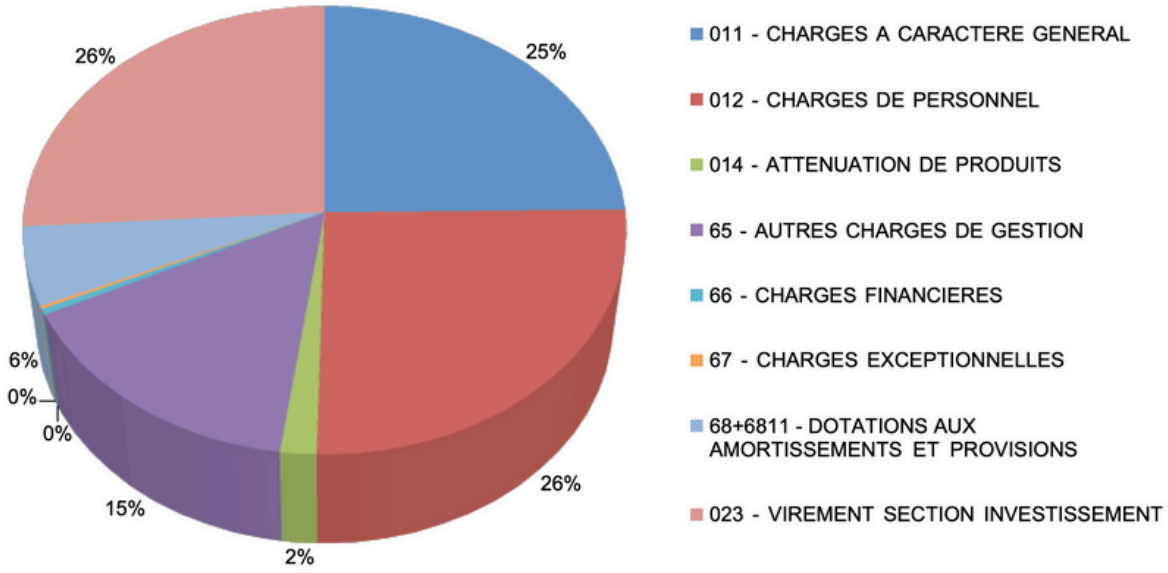


Recettes d'investissement

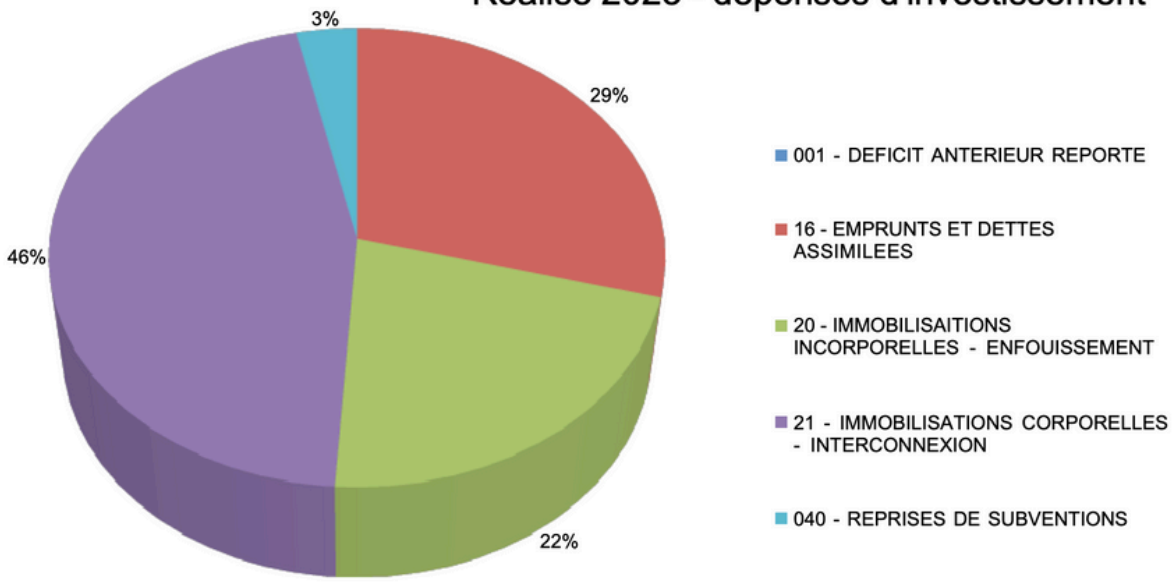


Source des données et crédits associés : axione

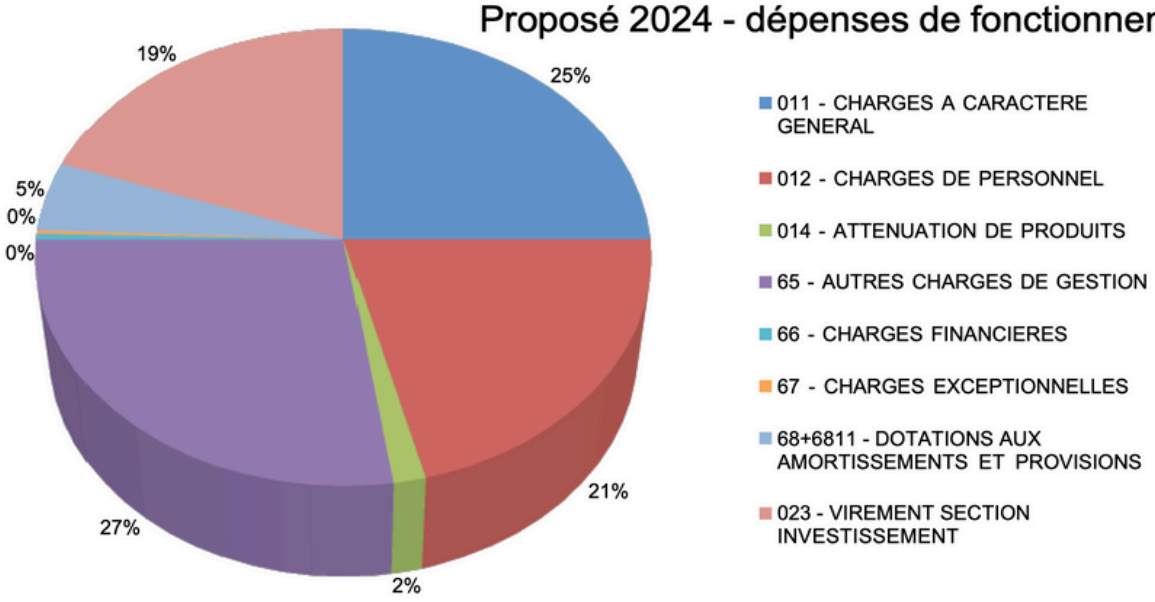
Réalisé 2023 - dépenses de fonctionnement



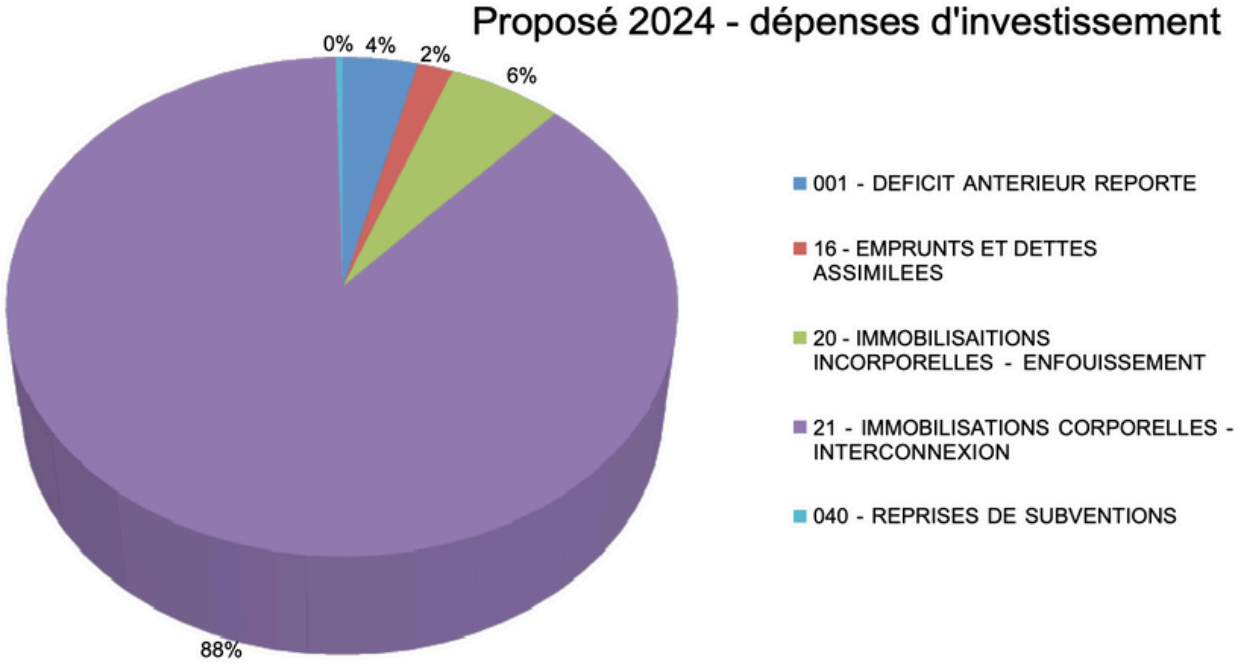
Réalisé 2023 - dépenses d'investissement



Proposé 2024 - dépenses de fonctionnement



Proposé 2024 - dépenses d'investissement



AUTOUR DE L'EAU



Page 19 Transfert de compétences & Rénovation du réseau

Page 20 Interconnexion du réseau

Page 21 Cuves de récupération d'eau

Page 22 Qualité de l'eau (ARS)

Page 23 Rapports d'assainissement (SATESE)

Page 25 Réforme des redevances (facture d'eau)

Casses réseau AEP en 2024

En 2024, nous avons subi **5 casses imprévues** sur le réseau d'eau potable :

- 2 étaient dues aux travaux d'enfouissement
- 2 à des affaissements de terrain ou de chaussée suite à un passage de véhicule de fort tonnage
- 1 par glissement de terrain naturel.

3 seulement feront l'objet d'une dépense pour la commune (estimation à 4000 € au total, dont 1 pas encore facturée : 18 décembre).

- casses travaux (bourg) : 13 mai, 26 juillet (prises en charge par l'entreprise ALLEZ).
- **canalisation d'amenée du captage** (la Vaudelière) : 21 août et 18 décembre.
- casse sur RD 69 (bourg) : 25 novembre.

En plus de ces casses, le fontainier a pu planifier le remplacement de **5 vannes défectueuses** et l'ajout d'un **nouveau branchement d'usager** (intervention d'EVOLIS 23 en juillet, octobre et décembre), pour un montant encore inconnu à date d'impression.

C'est un total de **12 vannes qui ont été remplacées ces 3 dernières années**.

Pour rappel, l'élu fontainier fournit ses services gratuitement depuis 2020.



Performance du Réseau d'Eau Potable

Nous avons cette année constaté un **rendement de notre réseau d'eau potable de 87,7 %,** chiffre légèrement moins performant que pour l'exercice précédent, mais qui reste cependant le meilleur de toutes les communes et syndicats voisins (comparaisons faites le 3 juillet 2024 lors de la réunion avec le SIAEP de Bournazeau).

Quelques % ont été perdus en raison d'une vanne défectueuse devant le 16 la Deunière, vanne qui a été remplacée par Evolis début juillet. Cela reste malgré tout un très bon rendement, puisque nous n'avons pas de réseaux fuyards. Le calcul du rendement prend en compte les mètres cubes distribués aux usagers et la production mesurée grâce à la télégestion et à la sectorisation.

Nous continuons de surveiller quotidiennement les éventuelles fuites et de rénover régulièrement le réseau.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES 2026

Où en est-on du transfert de compétence aux EPCI ?

Comme vous l'avez probablement entendu, Le Premier ministre Michel Barnier a pris l'engagement le 9 octobre dernier qu'il n'y aurait pas de transfert obligatoire de la compétence communale « eau et assainissement » aux intercommunalités en 2026.
Cette annonce a été suivie le 17 octobre du vote au Sénat d'une proposition de loi assouplissant le transfert de compétence eau et assainissement pour les communes, à **282 voix POUR et 44 voix CONTRE**. Depuis, la proposition de loi a été transférée à l'Assemblée Nationale qui a désigné un rapporteur. Les premières lectures du texte en commission parlementaire ont eu lieu le **11 décembre 2024**. L'examen du texte est toujours en cours et suite au changement de gouvernement, l'incertitude plane toujours.

C'est malgré tout une première note d'optimisme pour les petites communes comme la nôtre qui ne souhaitent pas imposer une augmentation incontrôlée de la facture d'eau pour leurs administrés.

Les premières simulations font état d'un **prix au m³ autour de 3 €** et un **abonnement annuel autour de 130 €**, selon l'étude financière en cours pour le futur syndicat de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Il va falloir " rendre acceptable " l'augmentation du prix de l'eau

Le « mur des investissements » et la raréfaction de la ressource en eau rendent inévitable une forte augmentation du prix de l'eau, qu'il va falloir faire accepter au contribuable comme au législateur : c'est l'une des principales conclusions du forum sur la gestion de l'eau, qui s'est tenu, le 19 novembre.

Emmanuel Guillemain d'Echon

Propos recueillis lors du 106e Congrès des Maires de France 2024

TURBIDITÉ DE L'EAU & PROJET FUTUR

La turbidité de l'eau potable, phénomène inhérent aux fortes pluies, est un problème connu sur notre réseau depuis sa création. En effet, les drains du captage sont toujours ceux d'origine, faits de tuiles et de terre cuite, libérant argile et limon lors des forts épisodes pluvieux.
Mais "eau trouble" n'est pas synonyme de "présence bactérienne", car l'eau est automatiquement chlorée 24h sur 24 afin de tuer les éventuelles formations de bactéries.

En plus d'être notre unique ressource en eau, notre captage présente un drainage peu profond (seulement 4 mètres), ce qui en fait un captage d'eaux faiblement souterraines et donc davantage soumises à la turbidité que ne le seraient les eaux d'un forage plus profond. C'est la raison pour laquelle la commune devra envisager dans les années à venir la rénovation de son captage et de ses 3 drains, lorsque nous en saurons plus sur notre capacité à garder la compétence en eau potable dans le futur.

Ce projet, qui pourra notamment être celui de la prochaine mandature, a un préalable obligatoire : celui de fournir pendant les travaux une seconde source d'eau aux usagers, et cela avant même de les commencer sur le captage, tout simplement afin de permettre la continuité d'approvisionnement en eau de la commune.

Le projet préalable d'interconnexion avec le SAEP de St-Sébastien/Crozant, subventionné entre 60 et 80 %, est donc réellement un point de passage obligé si l'on souhaite réduire la turbidité de notre eau dans le futur.

En attendant ces perspectives, M. Pasdelou a mis en place un protocole de contrôle afin d'éviter les turbidités importantes après fortes pluies.

INTERCONNEXION : SUITE DU PROJET

INTERCONNEXION : révision du projet d'interconnexion et recommandations des financeurs

Sécuriser notre eau potable tout en repositionnant le réseau dans le domaine public

Lors d'une réunion de travail dédiée au projet d'interconnexion, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), principal financeur du projet, a réaffirmé l'importance de privilégier le passage des infrastructures sur le domaine public.

Initialement, le tracé prévu empruntait plusieurs voies privatives, mais l'AELB a encouragé la commune à saisir cette opportunité de financement pour ***repositionner les infrastructures enclavées sur des parcelles privées,*** notamment la station de pompage de la Vaudelière et le château d'eau de Maison Seule. Elle a également mis en lumière les coûts élevés que représenterait l'entretien futur du château d'eau.

Une nouvelle proposition pour un projet durable et optimisé
En réponse à ces recommandations, la société LARBRE, chargée de l'étude, a revu le projet. Voici les grandes lignes de cette nouvelle proposition :

- suppression de la station de pompage et du château d'eau actuellement situés sur des propriétés privées ;
- création d'une nouvelle station de surpression sur le domaine public, précisément sur le bien de section communal de Maison-Seule, le long de la RD 69 ;
- redéfinition du tracé des réseaux pour garantir un passage quasi exclusif sur des voies publiques ;
- alimentation du réseau de La Deunière via la station de surpression.

Le département, qui finance aussi ce projet, soutient pleinement cette démarche et rappelle l'importance de garantir que les infrastructures soient situées intégralement dans le domaine public.

Un projet ambitieux aux multiples bénéfices
Bien que cette nouvelle option représente un coût supérieur, elle est jugée réaliste pour notre commune, conforme aux attentes des financeurs, et surtout, importante pour l'avenir de notre commune. Aussi, une étude complémentaire, incluant une analyse de faisabilité et un levé topographique, a été réalisée pour un montant de 3 900 € HT.

Au-delà du repositionnement des infrastructures, ce projet permettrait également :

- une sécurisation indispensable de l'approvisionnement en eau potable, grâce à l'ajout d'une deuxième source issue du SAEP de Saint-Sébastien/Crozant (2 casses de la canalisation d'amenée du captage cette année !) ;
- une opportunité pour les futures équipes municipales de rénover le réseau de drains du captage de 1945, afin de réduire la turbidité de l'eau en cas de fortes pluies.

Un investissement pour l'avenir
Ce projet d'envergure, soutenu par l'AELB et le département, répond à des exigences réglementaires et financières tout en préparant l'avenir de notre commune. Il s'inscrit dans une démarche d'optimisation des infrastructures publiques et de préservation de nos ressources.
Le réseau de distribution aux usagers de Maison-Seule et de la Vaudelière serait repris. En revanche, l'approvisionnement du bourg et du reste du réseau en aval restera gravitaire (inchangé).
Il est important de souligner que l'opportunité d'une aide financière comprise entre 60 à 80 % dont pourrait bénéficier la commune est inédite et qu'elle ne se représentera plus dans le futur, comme le stipule la loi NOTRe.

Nous remercions vivement tous les participants pour leur engagement dans cette initiative importante pour la sécurité en eau potable de notre commune.

Pour rappel :

- *Dans la semaine du 19 septembre 2022, l'excédent de production pour toute la commune était descendu à **1,5 m³/jour**, 2 réservoirs avaient commencé à se vider, étant insuffisamment alimentés. (A titre de comparaison, nous sommes fin 2024 à une moyenne de **49 m³/jour** d'excédent !)*
- *Le 1er février 2023, la commune a dû **importer 28 m³ d'eau par citernage** dans le réservoir du bourg, afin d'éviter une interruption de service. Cette année, ce sont **2 casses** qui se sont produites sur la canalisation de notre unique captage.*

Le plan de financement envisagé

DEPENSES			RECETTES	
Entreprise retenue : **LARBRE INGENIERIE**	MAÎTRISE D'OEUVRE	53 170,00 € HT	AELB FINANCEMENT à 48,65 %	389 603,55 € HT
	TRAVAUX	736 532,30 € HT	CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CREUSE à 6,33%	50 657,65 € HT
	FRAIS ANNEXES	11 000,00 € HT	DETR à 25,02 %	200 335,76 € HT
			AUTOFINANCEMENT par la commune	160 105,54 € HT
	TOTAL HT			800 702,50 € HT

À noter : ce plan de financement sera amené à évoluer en fonction des retours de l'obtention ou non d'une DETR.

agence de l'eau Loire-Bretagne
la CREUSE le Département
PRÉFÈTE DE LA CREUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le tracé envisagé pour l'interconnexion



INTERCONNEXION DU RESEAU AEP (SUITE)

Une demande de DETR est récemment venue compléter le plan de financement ci-contre afin d'atteindre le seuil maximal de 80 % de subvention pour le projet.

Parmi les conditions d'obtention d'un tel taux inédit de subvention de l'AELB, on pouvait noter les 8 suivantes :

- l'interdiction faite aux communes gérant l'eau potable de proposer des prix dégressifs (rabais pour les gros volumes) instaurant ainsi une prime à la sobriété,
- un minimum de 1,30 € HT facturé par m³ pour tous les usagers,
- un renseignement annuel de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (saisie SISPEA, publication du RPQS).
- un rendement primaire minimum de 75 %,
- une connaissance patrimoniale de tout le réseau, adaptée à la taille de la collectivité (indice de connaissance et de gestion patrimoniale supérieur ou égal à 40 points).
- des travaux cohérents à l'échelle territoriale, prévus dans le schéma directeur AEP de la collectivité.
- l'existence préalable de règles strictes concernant la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages,
- l'existence de comptage sur tous les dispositifs de prélèvement de la collectivité (compteurs de sectorisation).

Cependant, le reste à charge pour la commune ne sera pas anodin, mais plusieurs financements sont encore possibles : participatifs, prêt bancaire, dons, mécénat...

LIVRAISON DES CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE



Cuve de 1000 L : **41€60**



Cuve de 650 L : **47€06**

La Communauté de Communes du Pays Dunois, avec l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), a lancé en 2024 l'opération «récupérateurs d'eau pluviale». Grâce à ce dispositif, 17 cuves ont déjà été livrées sur notre commune, à des prix avantageux :

- 41€60 pour le modèle à 1000L,
- 47€06 pour le modèle à 650L, limité à une commande par foyer.

Il est encore temps de passer commande, car l'opération continue jusqu'en 2026. Pour plus d'information, vous pouvez contacter **Florian Bolgar** au **06 50 26 58 05**.
florian.bolgar@protonmail.com

Article de Florian Bolgar

QUALITÉ DE L'EAU EN 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : LA CHAPELLE BALOUE

Conclusion sanitaire

2023 Eau de bonne qualité bactériologique.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA DEUNIERE. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHAPELLE-BALOUE (LA)), soit 125 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **13/03/2024**

UDI **023000023**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **18,5 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **1**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,2 °f**
Valeur maxi : **2,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

RAPPORT DE LA SATESE

ASSAINISSEMENT juin 2024

la CREUSE e Département *Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration*

Station d'épuration :
LA CHAPELLE BALOUE/Bourg

Visite effectuée le ..... : 27 juin 2024
Représentant (s) de la collectivité . : L'employé communal
Représentant du SATESE ..... : Mathieu DUMAZET

Type ..... : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
Capacité (EH) ..... : 80
Année ..... : 2006
Type de réseau ..... : Séparatif

Conditions météorologiques ..... :
Température ..... : BEAU

Caractéristiques	SORTIE
Test Eprouvette (%)	
Disque Secchi (cm)	
Test KMO_4 (Niveau)	
PO_4 (mg/l)	
DBO_5 (mg/l)	< 3
DCO (mg/l)	< 30
MES (mg/l)	< 2
NTK (mg/l)	0,8
NH_4^+ (mg/l)	
NO_3^- (mg/l)	
P.Total (mg/l)	2,89

Aspect et conditions d'entretien
Entretien des abords réalisé.

Cahier d'exploitation
Station visitée régulièrement par l'exploitant.

Normes de rejet
Période Annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

			DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec	35		
Rendement minimum sur flux (%)	24 heures	Sec	60	60	50
Valeur rédhibitoire	24 heures	Sec	70		

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement.

	FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	DISPOSITIONS PRÉCONISÉES
Poste de relevage	Bon fonctionnement. Présence de graisses.	Nettoyer le poste.
Filtres à sable plantés de roseaux	Bon fonctionnement. Bon développement des roseaux. Distribution satisfaisante sur le lit. Croûte de boues importante.	
Filtres à sable plantés de roseaux	Bon fonctionnement. Bon développement des roseaux. Distribution satisfaisante sur le lit. Croûte de boues importante.	
Rejet	Rejet de faible débit mais d'excellente qualité.	

CONCLUSION

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.
Le fonctionnement général est bon.
On observe une croûte de boues importante sur les lits filtrants malgré leur curage en 2021 mais cela ne semble pas contrarier le fonctionnement des filtres.
Le rejet répond aux exigences réglementaires.
Le milieu récepteur n'est pas impacté.

LE TECHNICIEN DU SATESE



Mathieu DUMAZET

RAPPORT DE LA SATESE

ASSAINISSEMENT novembre 2024

la CREUSE le Département — *Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration*

Station d'épuration :
LA CHAPELLE BALOUE/Bourg

Visite effectuée le ..... : 20 novembre 2024
Représentant (s) de la collectivité . : L'employé communal
Représentant du SATESE ..... : Eric NICOULAUD

Type ..... : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
Capacité (EH) ..... : 80
Année ..... : 2006
Type de réseau ..... : Séparatif

Conditions météorologiques ..... : HUMIDE
Température ..... :

Caractéristiques					
Test Eprouvette (%)					
Disque Secchi (cm)					
Test KMO_4 (Niveau)					
PO_4 (mg/l)					
DBO_5 (mg/l)					
DCO (mg/l)					
MES (mg/l)					
NTK (mg/l)					
NH_4^+ (mg/l)					
NO_3^- (mg/l)					
P.Total (mg/l)					

Aspect et conditions d'entretien
Entretien des abords réalisé.

Cahier d'exploitation
Station visitée régulièrement par l'exploitant.

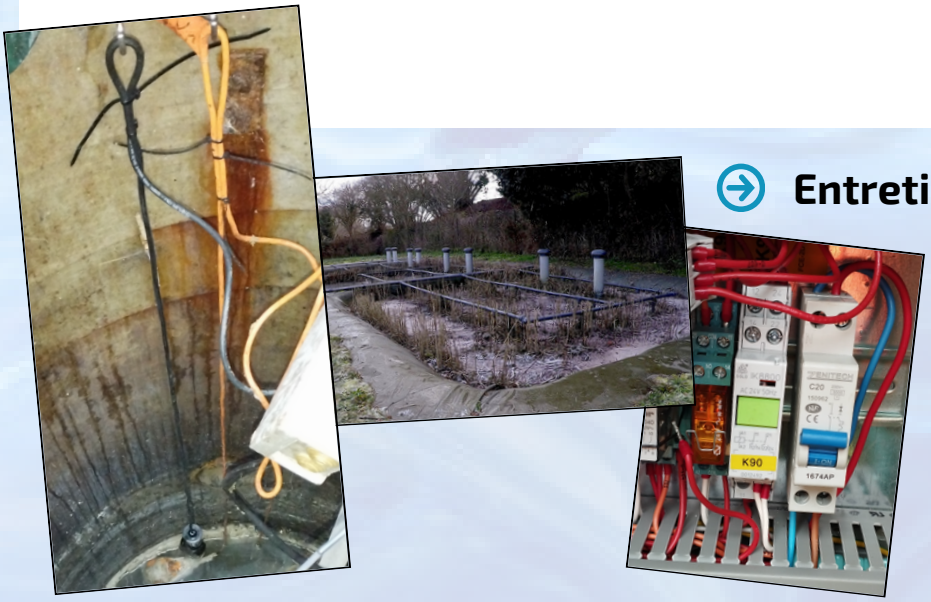
	FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	DISPOSITIONS PRÉCONISÉES
Poste de relevage	Bon fonctionnement. Présence de graisses.	Nettoyer le poste.
Filtres à sable plantés de roseaux	Bon fonctionnement. Bon développement des roseaux. Distribution satisfaisante sur le lit. Croûte de boues importante.	
Filtres à sable plantés de roseaux	Bon fonctionnement. Bon développement des roseaux. Distribution satisfaisante sur le lit. Croûte de boues importante.	
Rejet	Faible rejet d'excellente qualité.	

CONCLUSION

L'entretien du site et l'exploitation de la station sont satisfaisants.
Le fonctionnement général est bon.
Le niveau de boue est important dans les lits du premier étage.
Les roseaux sont en cours de coupe.
Le faible rejet est visuellement d'excellente qualité.
Le milieu récepteur n'est pas impacté.

LE TECHNICIEN DU SATESE

Eric NICOULAUD



Entretien de la station d'épuration

Les cantonniers ont pour tâche hebdomadaire de vérifier le bon fonctionnement des pompes et des flotteurs de la station d'épuration.

Un contacteur électrique de déclenchement d'une pompe et un flotteur du poste de relevage ont été remplacés cette année.

Enfin, le faucardage annuel des roseaux est terminé pour les 2 lagunes.

RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES ET OFFICES DE L'EAU

Entrée en vigueur au 1er janvier 2025 et objectifs de la réforme des redevances (Communiqué de la Direction de l'eau et de la biodiversité)

« La réforme des redevances des agences et offices de l'eau entre en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

Les redevances des agences et offices de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences et offices de l'eau dans la rubrique "organismes publics".

(...)

Dans le cadre de cette réforme, ***trois nouvelles redevances sont créées*** *pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. »*

M. Pasdelou qui a assisté à la réunion d'information du 12 décembre à Guéret n'a pas manqué d'exprimer son indignation quant à cette nouvelle hausse qui sera répercutée sur les usagers de l'eau. Une hausse d'environ 43 % des redevances des agences de l'eau sera donc effective sur vos factures d'eau fin 2025, malgré les excellentes performances de notre réseau :

- un très bon rendement chaque année (autour de 90 %),
- une bonne gestion patrimoniale du réseau (indice de 115 sur 120).

- **Calendrier de déploiement progressif des nouvelles redevances**

Année civile	Actions de déploiement		
2024	Vote par les instances de bassin des taux de l'année 2025 avec une publication avant le 31/10/2024		
	Factures d'eau	Déclaration	Paiement / Reversement
2025	Application des nouvelles redevances	Redevances de l'ancien système (sur l'année d'activité 2024)	Solde des redevances de l'année d'activité 2024 Acomptes de la redevance sur la consommation d'eau potable 2025
2026		Nouvelles redevances avec **modulation forfaitaire** pour les redevances pour la performance des réseaux **(situation optimale pour les SPEA)**	Reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable (sommes encaissées) selon des modalités d'acompte et de solde
2027		Nouvelles redevances avec **modulation réelle** pour les redevances pour la performance des réseaux **(situation réelle)**	Paiement des redevances pour performances

- **Evolutions de la facture des abonnés :**

Jusqu'au 31/12/2024, la rubrique « distribution de l'eau » comporte la ligne « Préservation de la ressource en eau (agence/office de l'eau) et la rubrique « organismes publics », les lignes « Lutte contre la pollution (agence/office de l'eau) » et « Modernisation des réseaux (agence/office de l'eau) ».

A PARTIR DU 01/01/2025

Rubrique « distribution de l'eau » :

[pas de redevance ni contre-valeur de l'agence/l'office de l'eau]

Rubrique « organismes publics » :

- Consommation eau potable (agence/office de l'eau)
- Performance des réseaux d'eau potable (agence/office de l'eau)
- Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence/office de l'eau)
- Prélèvement sur la ressource en eau (agence/office de l'eau)

Toute personne abonnée au service d'eau potable (hormis les élevages sous certaines conditions) est assujettie à **la redevance sur la consommation d'eau potable**, calculée sur la base du volume facturé en eau potable

Les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable sont assujettis à **une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** qui tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du réseau de distribution. Cette redevance est répercutée sur la facture de l'abonné du service de distribution au prorata du volume d'eau distribué.

Les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de traitement des eaux usées sont assujettis à **la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif** qui tient compte du volume d'eau usée traité et de la performance du système d'assainissement. Cette redevance est répercutée sur la facture de l'abonné du service d'assainissement collectif au prorata du volume d'eau assaini.

Toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu naturel est assujettie à **une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.** Cette redevance est répercutée sur l'abonné via sa facture d'eau au prorata du volume d'eau distribué.

Quelle que soit la période de consommation, les volumes facturés à partir du 1er janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences et offices de l'eau.

Les prix vont donc augmenter indépendamment de notre volonté, suivant le programme électoral du candidat Macron en 2022 (10 milliards de réduction des dépenses des collectivités territoriales). Cette hausse s'inscrit dans la suite de réformes induites par la loi NOTRe, visant désormais à faire peser la totalité des charges sur les tarifs de l'eau. La réglementation qui autorisait les petits syndicats ou gestions communales à financer tout ou partie de leurs investissements grâce à des ressources fiscales devient caduque. Par la gestion autonome de notre eau, nous faisons tout pour limiter les hausses qui frappent les petites communes.

DIVERS



LA TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE OBLIGATION DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024

Trier, oui, mais pourquoi ?

On le sait, le tri des emballages et le recyclage des matières qui en découle, permettent d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise celles déjà présentes dans les emballages pour produire de nouveaux objets.
Ainsi, des bouteilles en plastique transparent pourront devenir un vêtement polaire et celles en plastique opaque seront transformées, par exemple, en mobilier de jardin ou en arrosoir...
De même, les emballages en aluminium, acier, papier ou carton, les briques alimentaires ou les journaux et magazines, auront une seconde vie grâce au geste de tri.

De plus, la revente des matériaux triés et les soutiens de CITEO (en charge des filières de recyclage des emballages) accordés dans le cadre du tri, permettent de compenser en partie les dépenses de la collectivité.
Enfin, bien trier permet aussi de réduire le nombre de fois où le bac d'Ordures Ménagères est sorti et ainsi de réduire la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Trier, oui, mais pas n'importe comment !

Toutes ces bonnes raisons pour trier ne doivent surtout pas faire oublier le bon geste de tri...
En effet, des erreurs de tri, parfois graves, parviennent quotidiennement jusqu'au centre de tri de Beaune-les-Mines :

- Des couches et protections hygiéniques usagées (elles doivent être déposées dans la poubelle noire)
- Du verre (il doit être déposé en colonne à verre)
- Des animaux morts (doivent partir à l'équarrissage : hors Evolis 23)
- Des appareils électriques et électroniques (ils doivent être ramenés dans les magasins électroménagers lors d'un nouvel achat ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)
- Des piles et ampoules (elles doivent être déposées dans les magasins qui les vendent ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)
- De la ferraille ou des gravats (ils doivent être déposés dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23)
- Des vêtements (doivent être déposés dans une borne Le Relais)
- Des piquants ou tranchants, par exemple des seringues (ils doivent être placés dans un contenant spécifique récupérable gratuitement en pharmacie et y être ensuite redéposés)
- **...**

Ces erreurs de tri rendent pénible le travail des agents, voire, mettent leur vie en danger.
Enfin, les erreurs de tri, qui au centre de tri deviennent des refus de tri, doivent être enfouies ou incinérées, avec tous les recyclables qu'elles ont « souillé », ce qui entraîne un surcoût de traitement important pour Evolis 23 (plus de 300 000 € par an, soit 11€/foyer/an). Cet argent pourrait sans doute être mieux utilisé ailleurs.

Si ces erreurs sont malheureusement en constante évolution, elles ne sont le fait que d'une portion de personnes, car heureusement, la plupart des usagers d'Evolis 23 sont de très bons élèves. Bravo à eux !

>> En savoir plus ? Rendez-vous sur **www.evolis23.fr**, rubrique « mes déchets », ou contactez la ligne Info Déchets au **05 55 89 86 06.**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



À TRIER



TOUS LES PAPIERS



BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.



ORDURES MÉNAGÈRES

EN SAC BIEN FERMÉ



Toutes les bouteilles



...

Tous les flacons et bidons



...

Toutes les barquettes



...

Tous les pots et les boîtes



...

Tous les sacs et sachets



...

Tous les films



...

Tous les emballages en métal y compris les petits



...

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

www.evolis23.fr - Ligne Info Déchets 05 55 89 86 06

À jeter ? À trier ?
Téléchargez l'appli Guide du tri



évolis 23

CITEO

Calendrier N°76 › 117015-218039 / 118011-218007

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2025

FÉVRIER 02

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS 03

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
24	25	26	27	28	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 04

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 05

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 06

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 07

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

COLLECTE DÉCHETS RECYCLABLES

JEUDI
tous les 15 jours



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

JEUDI
tous les 15 jours



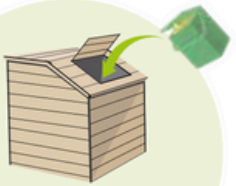
Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. *Je me reporte au calendrier ci-dessus.* ***Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte*** *et je les rentre après le passage de la benne.*



Même prix
Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle
→ Je sors mon bac quand il est plein !



Hors des jours de collectes
→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...
Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr
Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06

FEUILLE | BAC DE TRI

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

TEOM

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
1er GASPILLAGE

Calendrier N°76 › 117015-218039 / 118011-218007

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2025

AOÛT 08

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 09

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 10

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 11

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 12

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2026

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

COLLECTE DÉCHETS RECYCLABLES

JEUDI
tous les 15 jours



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

JEUDI
tous les 15 jours



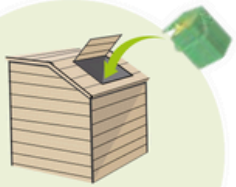
Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. *Je me reporte au calendrier ci-dessus.* ***Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte*** *et je les rentre après le passage de la benne.*



Même prix
Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle
→ Je sors mon bac quand il est plein !



Hors des jours de collectes
→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...
Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr
Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06

FEUILLE | BAC DE TRI

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

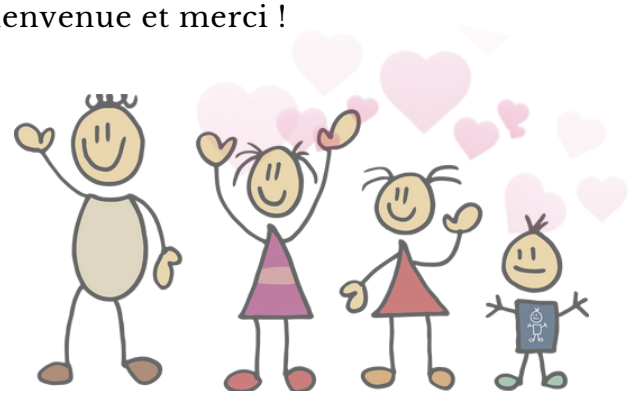
TEOM

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zer GASPILLAGE

EN BREF...

BIENVENUE !

M. PEYRON et Mme PASDELOU sont arrivés en janvier 2024 sur le village de la Jaussée.
Donateurs financiers pour la commune en 2021 et 2022, c'est avec de sincères remerciements que nous les accueillons.
Bienvenue et merci !



ELLES NOUS ONT QUITTÉES

En 2024, nous avons eu la tristesse de voir partir Mme Emilienne-Renée Bressollier et Mme Marie-Josée Delage.

Le conseil municipal adresse toutes ses condoléances aux familles.





En l'absence de secrétaire de mairie, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.

Pour toute demande de rendez-vous, merci de contacter Mme la Maire au 06.75.52.37.38.

MAIRIE

INVITATION 2025

Voeux du Maire



Mme la Maire et son équipe municipale.

vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2025 et

vous convient

à la cérémonie des voeux

Samedi 25 janvier 2025
à 11h00
en salle Aristide CARTEAU



Secrétariat :
Mairie de La Chapelle-Baloue
9 route de Crozant
23160 La Chapelle-Baloue
secretariat@lachapellebaloue.fr
Tél : 05.55.63.53.85

Mairie
de
La Chapelle-Baloue

En cas d'urgence :
Mme la Maire : 06.75.52.37.38
Le 1er adjoint : 06.70.12.40.27

https://www.facebook.com/LaChapelleBaloue